

Association Calade-Echecs
Agréée Jeunesse et sports

Siège Social
Chez Noël Peyclit
325 rue des jardiniers
69400 Villefranche sur Saône.
Correspondant : D.Grasset
04-74-62-14-02 ou 06-03-85-87-36
Fax :08-25-18-96-79

<http://www.calade-echecs.com/>



Compte-rendu

de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2017

L'assemblée générale extraordinaire de Calade-Echecs s'est tenue le vendredi 1er septembre à 20h, dans les locaux de l'Espace Barmondière.

Le bureau était représenté par :

Didier Grasset, Président

Antoine Bonneau, Trésorier

Rémi Barrault, Secrétaire

26 membres étaient présents et 3 avaient donné pouvoir.

Le président du club, Didier Grasset, propose les changements suivants, modifiant les statuts du club :

- **Le siège social du club est domicilié chez Noël, au 325 rue des jardiniers à Villefranche-sur-Saône.**
- **Le nombre de membres au sein du comité directeur passe de 7 à 8.**
- **Le nombre de pouvoirs que peut disposer un électeur passe de 2 à 3.**

Le président du club, Didier Grasset, propose également une modification de l'article 2 du règlement intérieur qui devient :

L'adhésion à Calade-Echecs est obligatoire pour tous les membres.

Sauf accord du comité directeur, le joueur ne peut pas prendre l'adhésion seule, il doit être obligatoirement licencié au club (licence A ou B) et inversement un joueur ne peut pas être licencié au club sans être adhérent au club

Toute personne de toute nationalité, en règle envers la loi peut prétendre à l'adhésion, l'affiliation au club ne peut être refusée à une personne physique.

Le refus d'une personne ne peut être décidé qu'après accord du comité directeur.

Les changements proposés sont soumis au vote et sont adoptés à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 29 pour).

Didier Grasset
Président Calade-Echecs

Rémi Barrault
Secrétaire Calade-Echecs